

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

Absents : M. FALCON Serge a donné procuration à M.FARGES Alain.

Mme BOURGEOIS Ghislaine a donné procuration à Mme VALENTIN Françoise.

Secrétaire de séance : M. ROUSSET Jérôme.

Signature du récapitulatif des délibérations du 19 Janvier 2018.

M. VALENTIN Cédric demande si l'enfouissement des lignes est prévu dans le projet d'assainissement du village du CROUZET.

M. le Maire indique que cela n'a pas été intégré au projet, et qu'il faudra se rapprocher du SDEE pour voir si un financement de leur part est envisageable.

1) Demande de Réouverture à la Circulation Publique du Chemin de SARROUILLET à la RD 75

M. le Maire donne lecture du courrier de l'avocate de MM Jean-Paul et Francis VALADIER, dans lequel il est demandé à l'autorité municipale de se mettre en conformité avec l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 juillet 2017.

L'avocate invite M. le Maire « à lui faire connaître les mesures prises au titre de son pouvoir de police et de la conservation des chemins ruraux et plus particulièrement les mesures destinées à sauvegarder l'intégrité du chemin et la sécurité des utilisateurs. »

Elle précise : «à défaut, je serai contrainte de tirer les conséquences de la carence dans la mise en œuvre des pouvoirs de police qui vous sont conférés et d'engager la responsabilité de la commune. »

M. le Maire donne la parole à M.VALADIER Jean-Paul qui retrace l'historique du chemin, en le replaçant d'abord dans le contexte du remembrement (**clos en 2013**), puis en précisant les divers évènements qui l'ont amené à contester la vente d'une partie de ce chemin à Mme BOUCHARENC Myriam.

MM. VALADIER Frères ont alors assigné la commune en justice pour empêcher cette vente, et ont « gagné » en appel.

M.VALADIER Jean-Paul demande donc que la décision de justice soit appliquée, et que le chemin soit ré-ouvert afin d'y faire passer ses vaches.

M.KWIETNIAK Casimir souhaite savoir si le chemin sera réellement utilisé à cet effet.

M. VALADIER Jean-Paul confirme que ses vaches emprunteront bien ce chemin pour aller à un pâturage situé en dessous de la RD 75.

Dans le cadre du débat relatif à la demande de réouverture de ce chemin, M. le Maire demande au Conseil de bien prendre en compte les éléments suivants, à savoir :

- 1- l'entretien d'un chemin rural, qui, par définition fait partie du domaine privé de la commune (**et donc pas du domaine public**) est facultatif, et ne constitue pas une dépense obligatoire.

2- la remise en état de ce tronçon d'une longueur totale de 137 m peut représenter un coût important, car il sera nécessaire de procéder à un nouveau bornage, en préalable à une remise en état, ainsi qu'à la mise en place d'une signalétique spécifique relative au caractère particulier d'une « piste à bovins » qui ne serait pas ouverte à la circulation générale (véhicules motorisés), mais seulement au passage du bétail, des piétons, et des « vététistes ».

3- plusieurs clôtures barrant le chemin à divers endroits devront être enlevées.

M. VALENTIN François indique qu'il faudrait faire passer un broyeur pour le nettoyer.

Afin de diminuer le coût de remise en service de ce tronçon, M. VALADIER Jean-Paul propose de fournir du remblai nécessaire à son aménagement, au niveau de la cassure de terrain.

M. VALADIER Jean-Paul se retire lors de la discussion préalable au vote.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de recherche d'une solution minimale, à savoir l'intervention d'un géomètre pour procéder à un piquetage ou à un bornage, ainsi qu'à une estimation financière du coût des travaux, avant toute prise de décision définitive liée à une éventuelle remise en état.

Le vote de cette séance ne portera donc que sur la prise d'une délibération de principe actant l'intervention d'un géomètre, étant précisé que ce n'est qu'à l'issue de ces opérations, et en fonction du coût total prévisionnel induit par cette remise en état, qu'une décision définitive sera alors retenue, et mise au vote lors d'un nouveau Conseil municipal.

Abstention : 7

Pour : 4

Contre : 2

M. VALADIER Jean-Paul quitte le conseil municipal, et donne procuration à M. CROZAT Joseph pour la suite de la séance.

2) Classement dans le Domaine Public Communal de la Voie desservant la Déchetterie

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le SIVOM la Montagne projette la création d'une ressourcerie au lieu-dit Les CHAYSSADES, à proximité de la déchetterie.

La voie qui dessert actuellement la déchetterie n'est pas classée dans la voirie communale. De plus, M. le Maire informe le Conseil que le SIVOM souhaite acquérir une parcelle qui est un « délaissé » de la voie communale numéro 5, d'une surface d'environ 400 m² appartenant au domaine public de la commune, au prix de 7 euros le m².

Cette parcelle permettrait l'accès à la ressourcerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de classer le chemin rural de la déchèterie en voie communale.

3) Création d'un Poste d'Agent Technique Contractuel

M. le Maire indique qu'il serait nécessaire de recruter une personne pour seconder l'employé communal.

Il propose donc de procéder à un recrutement pour une durée de 6 mois, de mai à octobre, à raison de 20 heures par semaine.

Cet emploi serait rémunéré sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 12 voix pour, crée le poste aux conditions indiquées ci-dessus.

4) Commande Groupée pour l'Opération « Zéro Phyto »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'acquisition de matériel pour l'opération « Zéro Phyto » sur les espaces publics de la commune sera subventionnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau, et 10 % par la Région.

Afin d'obtenir des prix intéressants, il est nécessaire de valider une commande groupée avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

5) Etude de l'Assainissement du MONTEILS

Le Conseil Municipal souhaite lancer une étude concernant l'assainissement collectif du village du Monteils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision.

6) Retrait du Comité National d'Action Sociale

M. le Maire rappelle que lors du conseil du 8 décembre 2017 il avait été évoqué le fait de se retirer du CNAS, afin de pouvoir faire bénéficier le personnel communal d'une participation à la mutuelle de groupe (Mutuelle Nationale Territoriale) sans générer de dépense supplémentaire pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se retirer du CNAS au 31 décembre 2018.

QUESTIONS DIVERSES

1 - M. le Maire indique que les projets de réfection de voirie doivent être déposés auprès de Lozère Ingénierie pour le 31 mars 2018.

Il propose d'inscrire la voie communale n° 6 qui va du CROUZET à la CHAUMETTE.

Plusieurs conseillers proposent d'inscrire la partie du chemin de SARROUILLET à ESPOUZOLLES située sur la commune, et de demander à la municipalité de SAINT-CHELY de prendre en charge la partie située sur son territoire.

2 - M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de l'Agence de l'Eau lui indiquant que les travaux de mise aux normes des captages ne pourraient pas faire l'objet d'un financement avant le mois de septembre 2018, dans le meilleur des cas.

Un courrier va donc être envoyé à la Préfecture.

M. VALENTIN François indique qu'il faudrait nettoyer les fossés à l'embranchement de FRAISSINOUX à PRUNIERES.

3 - M. le Maire indique que par deux fois, en fin d'année, la municipalité a été confrontée à des problèmes complexes sur le réseau d'eau.

Il a donc été nécessaire de faire appel à M. Jean-Marc PEZON pour aider notre employé communal à réparer les fuites en question.

Aussi il serait souhaitable de formaliser cette possibilité d'avoir recours à l'intervention de M. PEZON en cas de besoin. Le tarif horaire proposé est 40 €uros HT.

Le Conseil Municipal donne son accord.

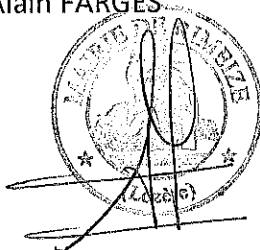
-M. VALENTIN François demande où en est la résolution du problème d'une chaudière aux logements sociaux.

M le Maire indique que l'on a reçu le devis de SME et qu'il attend celui d'un autre plombier.

-M. VALENTIN Cédric demande que les associations nettoient bien les tables lorsqu'elles ont utilisé la salle des fêtes.

Séance levée à 22h50.

Le Maire,
Alain FARGES



Le Secrétaire de Séance,
Jérôme Rousset